

**COMMUNE
DE MONTÉLIER**
Département de la Drôme
Canton de Valence II

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°DELIB_2024_09A

L'an deux mil vingt-quatre, le 18 mars, le Conseil Municipal de la commune de Montélier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Henri VARACCA.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : 06/03/2024

Présents : MM. VALLON (ne prend pas part au vote), AUBERT, BRUNET, CALLEJA, ESTEVES, GREGOIRE, GUILHOT, HERVIOU, JULIEN, LAURENT, VARACCA, VIOSSAT, MMES BLANC C., BLANC M. Françoise, MAIRE, PACHOUD, PERROT, RACHON,

Excusées ayant donné pouvoir : MMES COUTURIER (pouvoir à M VALLON), GLAZKOFF (pouvoir à M VARACCA), LAURENCO (pouvoir à Mme BLANC C.),

Excusés : MM. BOINOT, DELOLY, et MMES NAZZI, ORAND, RIVATON, TANIOS

Secrétaire de séance : M ESTEVES

Objet : Approbation du compte administratif 2023 et affectation des résultats du budget principal

Domaine d'intervention : 7.1- Finances locales – Décisions budgétaires

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-31, L2122- 1, L2343-1 et R2342-1 à R2342-12,

Vu l'article L 2121-14 du CGCT, indiquant que le maire en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut ni présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif ni participer au vote.

Vu la délibération D2024_09 portant élection de M. VARACCA pour présider les séances portant sur le vote des comptes administratifs des différents budgets ;

M. VALLON s'étant retiré de la séance, le Conseil Municipal, après s'être fait présenter et étudier le compte administratif du budget principal de l'exercice 2023 :

- **Donne acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		578 002,47		941 102,78		-		1 519 105,25
Opérations de l'exercice	2 855 880,92	3 332 941,94	2 418 607,30	1 914 691,30	5 274 488,22	5 247 633,24		
Totaux	2 855 880,92	3 910 944,41	2 418 607,30	2 855 794,08	5 274 488,22	6 766 738,49		
Résultat de clôture		1 055 063,49		437 186,78				1 492 250,27

Excédent de financement

437 186,78

Restes à réaliser

1 990 868,23 759 706,00

Besoin de financement

1 231 162,23

des restes à réaliser

Besoin total de financement

793 975,45

Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme

793 975,45

au compte 1068 Investissement

261 088,04

au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

- **Considérant** l'excédent de fonctionnement, **décide** d'affecter la somme de 261 088,04 euros au compte 002-excédent de fonctionnement reporté et la somme de 793 975,45 euros au compte 1068 Investissement,
- **Constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser,
- **Vote et arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci- dessus.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Vote pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Montélier, le 19/03/2024

Le président de séance



Henri VARACCA